



Projet financé par
l'Union européenne

Projet de coopération technique THAMM + OFII



Opérateur de mise en
œuvre

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA MISSION D'EXPERTISE LONG TERME : CHARGÉ(E) DE SUIVI DES MOBILITÉS

Poste : Chargé(e) de suivi des mobilités

Cadre : coopération technique entre la Tunisie et l'Union européenne

Contractant : Représentation en Tunisie de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Type de contrat : contrat de prestation

Durée du contrat : 46 mois maximum

Prise de poste : Le plus tôt possible

Date limite de soumission des candidatures : **mercredi 11 mars 2026 avant 18h00**

1



I - CONTEXTE

Partenariat des talents

Le "partenariat des talents" est une initiative de l'Union européenne visant à faciliter la mobilité légale des travailleurs qualifiés en provenance de pays partenaires, sur la base d'une coopération équilibrée et durable, répondant aux pénuries de compétences de l'UE et aux objectifs de développement des pays d'origine, dont la Tunisie.

Lancé en 2023, le Partenariat des talents entre la Tunisie et l'Union européenne a pour ambition de dynamiser la mobilité internationale et le développement des compétences dans une perspective mutuellement bénéfique. Le renforcement de la coopération en matière de migration légale et de mobilité constitue, à cet égard, une priorité.

L'accent est mis sur les secteurs d'intérêt commun identifiés, avec une implication active du secteur privé et un alignement sur les priorités établies dans la feuille de route du Partenariat, adoptée lors de la 3^e table ronde en juin 2025. Celle-ci a posé les bases d'une coopération reposant sur une formation qualifiante, une mobilité régulée et des emplois décents dans des secteurs stratégiques.

Programme THAMM

Financé par l'UE, le programme « Pour une approche globale de la gouvernance des migrations et de la mobilité de main-d'œuvre en Afrique du Nord (THAMM) » vise à offrir des possibilités mutuellement bénéfiques de migration et de mobilité, sûres, régulières et ordonnées, entre les pays d'Afrique du Nord et l'Union européenne. Le volet Tunisie, placé sous l'égide du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, est mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation internationale du travail (OIT), la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

2

Projet THAMM+ OFII

Le projet THAMM+ OFII souhaite contribuer à structurer la migration légale mutuellement bénéfique et la mobilité entre la Tunisie et la France, en appui au Partenariat des talents. Ceci est entendu dans un esprit de circularité, à savoir la possibilité pour une personne qui s'est engagée légalement dans un parcours migratoire d'envisager des périodes de sa vie en Europe et d'autres en Tunisie, sans caractère irréversible. Cette migration doit bénéficier à toutes les parties prenantes :

- aux migrants, à travers un séjour légal, une couverture sociale, un droit à la formation, une capacité d'épargne et une possibilité d'aide à la réinstallation ;
- aux pays de séjour, en palliant notamment les difficultés de recrutement des entreprises dans certains secteurs (métiers en tension) ;
- aux pays d'origine (alternative au chômage, transferts d'argent, puis retour des compétences accrues par l'expérience migratoire, réseautage économique, etc.).

Le projet THAMM+ OFII s'inscrit dans une démarche systémique visant à soutenir des initiatives durables dans les secteurs prioritaires identifiés au sein de la feuille de route du Partenariat pour les Talents. L'objectif est de créer des parcours de mobilité sûrs, équitables, pérennes et adaptés aux besoins mutuels, en valorisant les compétences tunisiennes et en répondant aux attentes économiques des deux pays.

Le projet THAMM+ OFII favorisera une augmentation de la capacité de formation aux standards européens, de manière à satisfaire aussi bien la demande locale que celle des employeurs européens. Ceci ouvrira des perspectives professionnelles devant les jeunes qui n'envisagent pas de longues

études, à travers l'acquisition de compétences techniques accessibles en un temps raisonnable avec un niveau d'instruction ordinaire.

Contenu du projet THAMM+ OFII

Objectif global : La migration légale et la mobilité entre la Tunisie et la France est renforcée.

Objectif spécifique : L'accès à la formation et à la mobilité des chercheurs d'emploi correspondant aux métiers en tension en Tunisie et en Europe est amélioré/renforcé.

L'atteinte de cet objectif spécifique passe par 3 produits escomptés :

Produit 1 : Les schémas de mobilité dans des secteurs cibles sont développés et/ou renforcés.

Par schéma de mobilité, on entend un parcours administratif, professionnel et humain répondant aux besoins des acteurs économiques (entreprises et travailleurs qualifiés) et respectant les principes d'une migration sûre, ordonnée et régulière (Pacte mondial adopté le 10 décembre 2018).

Produit 2 : L'information des publics cibles (chercheurs d'emploi et acteurs locaux) sur les voies légales de migration est améliorée dans les gouvernorats.

Produit 3 : Les administrations/institutions tunisiennes du secteur de l'emploi sont mieux outillées pour collecter, gérer et analyser les données concernant le marché de l'emploi national et international.

Produit 1 : Les schémas de mobilité dans des secteurs cibles sont développés et/ou renforcés

- Résultat 1.1. Consolidation et extension du schéma de mobilité dans le secteur agricole
- Résultat 1.2. Consolidation et extension du schéma de mobilité dans le secteur du soin
- Résultat 1.3. Conception, mise en place et consolidation d'un schéma de mobilité dans le secteur du transport et de la logistique
- Résultat 1.4. Conception et mise en place d'un PPP dans le secteur industriel
- Résultat 1.5. Placement dans le secteur du tourisme, hôtellerie, restauration
- Résultat 1.6. Étude du secteur de la confection
- Résultat 1.7. Consolidation des dispositifs d'amélioration des compétences linguistiques

Produit 2 : L'information des publics cibles (chercheurs d'emploi et acteurs locaux) sur les voies légales de migration est améliorée dans les gouvernorats

- Résultat 2.1. Création de produits d'information et de communication adaptés par types de procédures, par types d'acteurs et par secteurs d'activité (flyers, plaquettes, vidéos, réseaux sociaux, sites et forums internet, etc.), en fonction des schémas de mobilité établis ou actualisés.
- Résultat 2.2. Communication de masse pour créer une « culture » de la migration professionnelle
- Résultat 2.3. Communication ciblée

Produit 3 : Les administrations/institutions tunisiennes du secteur de l'emploi sont mieux outillées pour collecter, gérer et analyser les données concernant le marché de l'emploi national et international

- Résultat 3.1. Perfectionnement et extension du système SIGAF de gestion de l'offre de formation professionnelle privée
- Résultat 3.2. Soutien au système d'information sur les marchés du travail (SIMT)

Groupes cibles et bénéficiaires finaux

Le projet vise à augmenter significativement et durablement les capacités de placement à l'international de l'ANETI en apportant un soutien à l'unité emploi international (UEI) qui sera

accompagnée sur des opérations concrètes de placement tandis que des outils digitaux spécifiques seront développés en cohérence avec le système d'information défini par la Banque mondiale.

Il s'agit parallèlement d'apporter un soutien à l'Agence tunisienne de formation professionnelle (ATFP), incitée à augmenter sa capacité de formation aux métiers en tension sur le marché tunisien et international et à actualiser son offre de manière à mieux répondre aux besoins des entreprises.

Le projet poursuivra parallèlement son appui systémique au ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MEFP) en matière de digitalisation, notamment au niveau de l'ANETI et de l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications (ONEQ), pilier de la Cellule de veille sur les marchés du travail et d'anticipation des métiers en tension dont la première phase du projet a soutenu la création.

Le MEFP offrant à travers l'ANETI et l'ATFP des services publics aux chercheurs d'emploi d'une part, aux demandeurs de formation d'autre part, l'ensemble de ces publics sont considérés comme bénéficiaires finaux de ce projet. Parmi eux, 2500 personnes feront l'objet d'un suivi débouchant sur le placement à l'étranger dans les secteurs d'intervention identifiés : travail saisonnier dans l'agriculture ou l'hôtellerie/restauration, soins à la personne (auxiliaires de vie et aides-soignants), transport et logistique, industrie.

II. MISSION DU (DE LA) CHARGÉ(E) DE SUIVI DES MOBILITÉS

Contexte et finalité du poste

Le(a) chargé(e) de suivi des mobilités intervient sous la supervision technique de la cheffe de projet. Assurant l'interface opérationnelle entre THAMM OFII et l'ANETI, il / elle structure les processus de collaboration afin de garantir la fluidité des parcours de mobilité. Il / elle accompagne les employeurs et les salariés dans les formalités administratives et pilote le dispositif de renforcement des capacités linguistiques.

Il / elle est responsable de la coordination avec les autres opérateurs de mise en œuvre du programme THAMM en Tunisie et participe aux réunions avec la Délégation de l'UE en Tunisie.

Missions principales

1. Pilotage du dispositif de renforcement des capacités linguistiques

- Élaborer, en étroite collaboration avec le prestataire, le calendrier des formations en alignant les contraintes logistiques (disponibilité formateurs/salles) avec les impératifs des employeurs (dates de départ, spécificités métiers).
- Traduire les demandes des employeurs en cahier des charges pédagogique pour le prestataire (intensif/extensif, terminologie métier).
- Valider le service fait, suivre la consommation budgétaire et s'assurer de l'adéquation des formations avec les standards attendus.
- Promouvoir des solutions de financement durable pour le renforcement linguistique.

2. Participation à la conception, mise en place et consolidation des schémas de mobilité

- Contribuer à l'accompagnement administratif de la mobilité (OFII, ANETI).
- Participer à l'organisation et à l'encadrement des visites de délégations d'employeurs en Tunisie.
- Accompagner l'ANETI dans la création de viviers de compétences pour les profils les plus demandés (travailleurs saisonniers, aides-soignants, etc).

- Superviser le bon déroulement des journées de sélection organisées par l'ANETI, en garantissant le respect du cahier des charges de l'employeur et l'image de marque du projet THAMM Plus OFII.
- Co-organiser et co-animer les campagnes de promotions des voies légales de migration professionnelle.

3. Structuration des processus et gouvernance

- Veille à l'application des procédures et des circuits de communication entre l'OFII et l'ANETI d'une part ou l'ATFP d'autre part, afin d'éviter les chevauchements de responsabilités.
- Analyser les points de blocage dans la collaboration partenariale et proposer des solutions correctives pour fluidifier les opérations.
- Participer à la centralisation des données issues des différents partenaires avec le chargé de suivi et évaluation.

4. Coordination inter-agences et synergie (THAMM Plus OIT, OIM et GIZ)

- Assurer l'interface opérationnelle avec les autres agences d'exécution pour synchroniser les calendriers et identifier les opportunités d'actions conjointes. Représenter le projet THAMM+ OFII dans les réunions de coordination inter-agences trimestrielles et rédiger la partie OFII du rapport consolidé adressé au bailleur.
- Représenter et/ou accompagner la cheffe de projet lors des réunions de coordination technique du programme THAMM Plus avec le bailleur de fonds.

5. Capitalisation, communication et représentation

6. Contribution à la mise en œuvre du projet THAMM + OFII

- Participer activement aux réunions d'équipe et aux réunions de pilotage du projet THAMM+ OFII (préparation, animation, suivi des décisions).
- Produire les documents projets : rapports de suivi-évaluation et capitalisation des bonnes pratiques.
- Travailler en lien avec la cellule communication pour valoriser les actions du projet auprès du grand public et des parties prenantes.
- Représenter le projet dans des événements, des séminaires ou des réunions de coordination, à la demande de la cheffe de projet et en concertation avec elle.
- À titre exceptionnel, exécuter d'autres tâches confiées par la cheffe de projet.

III. PROFIL DU (DE LA) CONSULTANT(E)

Savoir-faire

- Grandes qualités d'organisation : méthode, planification, coordination, information
- Qualités d'analyse et de synthèse
- Expérience en gestion de projet
- Aisance orale et rédactionnelle en arabe et en français

Savoir-être

- Capacité d'adaptation
- Capacité à travailler en équipe dans un contexte multiculturel
- Sens de la communication et des relations humaines
- Qualités de rigueur : précision intellectuelle, respect des usages administratifs et des délais
- Autonomie, sens de l'initiative
- Capacité d'apprentissage
- Capacité à rendre compte

- Capacité d'anticipation
- Disponibilité et mobilité

Connaissances

- Formation supérieure (minimum bac + 4)
- Connaissance des problématiques de l'emploi, de la formation professionnelle, de la migration et des politiques européennes correspondantes
- Connaissance de l'environnement institutionnel et politique en Tunisie
- Bonne culture administrative
- Maîtrise des outils bureautiques

Expérience

Au moins 5 années d'expérience professionnelle, dont au moins :

- 2 années à un niveau de gestion ou de coordination de projet,
- 2 années dans le domaine de l'emploi,
- 2 années dans le domaine de la coopération internationale.

IV. CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Type de contrat

Le prestataire doit détenir une patente ou être porté par une structure en mesure de facturer ses services. Il sera engagé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration, établissement public français doté d'une Représentation en Tunisie. Il bénéficiera d'un contrat de prestation couvrant la durée restante du projet THAMM+ OFII.

6

Précisions

Ce contrat de prestation ne confère pas le droit à une carrière au sein de l'OFII, ni à un renouvellement automatique de contrat, ni à une conversion pour remplir une fonction d'une autre nature au sein de l'établissement.

Tout renouvellement du contrat sera conditionné par la disponibilité des fonds, la continuité du besoin des fonctions exercées et un état des prestations accomplies satisfaisant.

V. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s d'envoyer leur offre technique (CV, lettre de motivation et références) ainsi que leur offre financière détaillée en dinars tunisiens (tarif journalier en homme/jour en HTVA et TTC), rédigée en langue française, aux adresses suivantes : thamm.ofii.consultations@gmail.com et helene.hammouda@ofii.fr en précisant en objet « Intitulé du poste suivi de leur nom et prénom ».

Exemple : « Chargé de suivi des mobilités – Ben Foulen Foulen ».

La date limite de réception des candidatures est le **11/03/2026 avant 18h00**.

Le projet THAMM OFII est financé par l'Union européenne